GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

57ième session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi

Intervention du Luxembourg

20 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie le Rapporteur spécial pour son rapport.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Vos témoignages de la persistance des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des violences sexuelles et fondées sur le genre, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées et du rétrécissement de l'espace civique au Burundi nous préoccupent. Le Burundi siège au CDH et s'est engagé à respecter des normes élevées en matière de droits humains.

Il incombe aux autorités burundaises, y compris à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, de garantir les libertés fondamentales pour tous, d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains et d'en traduire les auteurs en justice. Le respect des droits humains forme la précondition pour toute démocratie fonctionnelle et est d'autant plus important dans le contexte des prochaines élections de 2025.

Les crises économiques et sociopolitiques que subissent les Burundais depuis 2015 sont exacerbées par la vulnérabilité du pays au changement climatique. Un engagement envers une économie fondée sur les droits humains, fondée sur un dialogue national inclusif avec toutes les composantes de la société burundaise et avec l'assistance des mécanismes internationaux de protection des droits humains, peut offrir une véritable alternative aux cycles d'exploitation qui perdurent dans la région depuis des décennies.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Dans un contexte global de pénurie des fonds humanitaires, comment pouvons-nous appuyer le peuple burundais, y compris les réfugiés?

Je vous remercie.

(240 mots – 1m30s)